

Le très hon. M. BENNETT: Ils entrent en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Je dois aussi faire observer que nos importations totales de champignons et de truffes ne se sont élevées l'an dernier qu'à \$10,000, et que la moitié nous est venue de Hong-Kong sous le tarif intermédiaire, et Hong-Kong demeure sous le régime du tarif intermédiaire. Si l'on compare la valeur respective des récoltes, notre production d'oignons est considérable, comme on le constate par les chiffres que j'ai fournis. Il est vrai que leur production commerciale se limite à une étendue relativement petite au Canada, tout de même pas aussi petite que l'étendue de la culture des fèves soya dont mon honorable ami a parlé, mais je ne crois guère pratique de comparer des denrées si différentes, au point de vue de la production, que le sont les fèves soya, les champignons et les oignons.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): S'il en est ainsi, veut-on plus ou moins la protection du producteur plutôt que l'intérêt du consommateur?

L'hon. M. DUNNING: Nous essayons de songer aux deux.

M. WILTON: Si le règlement me le permet, je demanderai si les arrangements douaniers actuels comportent un droit sur la farine de la fève soya.

L'hon. M. DUNNING: Je puis fournir ce renseignement à mon honorable ami, bien que ce numéro ait été adopté.

M. WILTON: Je sais qu'il a été adopté.

L'hon. M. DUNNING: Le numéro mentionné dans l'accord ne concerne que la fève soya.

M. WILTON: Il n'y est pas question de la farine de la fève?

L'hon. M. DUNNING: Non.

M. WILTON: J'ai été appelé au téléphone ce matin par une compagnie qui est à fonder dans la ville de Dundas un établissement pour la préparation des fèves soya. Elle s'intéresse grandement à cet article et elle demande qu'on impose un droit quelconque sur la farine de la fève, pour le moins, afin de protéger le producteur canadien de fèves soya.

L'hon. M. DUNNING: J'ai reçu ce matin plusieurs télégrammes louant le Gouvernement d'avoir permis l'admission de la fève en franchise. Pour savoir si un homme qui envoie un télégramme est favorable à l'entrée en franchise de la farine de fève ou à l'imposition d'un droit sur cette farine, il faut savoir quel est son intérêt commercial. J'ai reçu aujourd'hui un certain nombre de télégrammes et je puis confirmer ce que dit mon honorable ami sur les observations qui nous sont faites. C'est toujours la vieille question de savoir par où nous allons commencer. Tous les industriels tiennent à ce que les matières premières entrent en franchise et à ce qu'on impose le droit le plus élevé possible sur leur produit fini. Par malheur, dans nombre de cas, les produits finis d'une industrie deviennent la matière première de la suivante. Voilà l'un des problèmes qu'offre la tarification.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 87: légumes frais, à leur état naturel; (a) Asperges, 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Monsieur le président, je crois que cela serait de nature à faciliter la discussion si nous prenions chacun de ces numéros concernant les légumes et l'adoptions séparément. Si personne ne soulève d'objection, je crois que ce sera encore beaucoup mieux.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire quel sont les droits imposés sur les asperges canadiennes exportées aux Etats-Unis et quelles quantités ont été exportées?

L'hon. M. DUNNING: Sous le régime du tarif en vigueur aux Etats-Unis ce légume est classé sous le numéro des produits n.d.; les asperges ne sont pas frappées d'un droit spécifique; par conséquent, elles devraient acquitter un droit *ad valorem* de 50 p. 100 sur le marché américain.

L'hon. M. STIRLING: En regard de notre droit de 15 p. 100?

L'hon. M. DUNNING: Oui, sous le régime de l'accord; le tout sujet à une évaluation, cela va de soi.

L'hon. M. ROWE (Dufferin-Simcoe): A-t-on ainsi fixé un contingentement pour ce produit?

L'hon. M. DUNNING: Non.

L'hon. M. STIRLING: Je crois que nous en avons importé pour une valeur de \$61,000 en 1935, n'est-ce pas?

L'hon. M. DUNNING: Nous en avons importé de tous les Etats-Unis 1,128,000 livres dont la valeur fut estimée à \$61,000.

L'hon. M. STIRLING: Et avons-nous réussi à expédier des asperges aux Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Les légumes expédiés aux Etats-Unis ne sont pas classés séparément de sorte qu'il m'est impossible de fournir ce renseignement.

L'hon. M. STEWART: Si j'ai bien compris le Gouvernement s'est encore réservé le droit

[L'hon. M. Dunning.]